Image not found or type unknown

Peut-on faire un testament en partage ?

Actualité législative publié le **04/08/2024**, vu **338 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Peut-on faire un testament en partage ?

> **La libéralité-partage, catégorie dont fait partie le testament-partage, consiste en effet pour le disposant à réaliser « entre ses héritiers présomptifs, la distribution et le partage de ses biens et de ses droits » (C. civ., art. 1075) (1).**

SOURCE ET DE PLUS :

https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/peut-on-faire-un-testament-en-partage/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés